

RADARS - BERNE

Les antiradars contournent la loi

La loi interdit les détecteurs installés dans les voitures, mais pas les dispositifs qui annoncent les contrôles routiers par téléphone

Vincent Donzé - le 23 mai 2008, 23h01
Le Matin

Interdire l'utilisation des GPS pour répertorier les radars, c'est la volonté affichée du ministre des Transports, Moritz Leuenberger, dans sa lutte contre les chauffards. Aujourd'hui déjà, la loi interdit les détecteurs installés dans les voitures (voir encadré), mais pas les alertes diffusées sur les téléphones portables. «La police ne peut consulter les mobiles suspects sans enfreindre la sphère privée, encore moins les confisquer», note Stéphane Blum, qui diffuse le système MogoRoad.

Un durcissement de la loi n'inquiète pas les diffuseurs: «Nous modifierons nos messages en prévenant simplement les utilisateurs qu'une rue est limitée à 50 km/h et ils comprendront qu'ils doivent lever le pied», explique un professionnel. Trois sociétés romandes proposent les systèmes MogoRoad, Zouloo et Mobile One. Leurs efficacités diffèrent, mais le principe est le même: avertir les abonnés via une application mobile connectée ou par SMS et, depuis peu, par un message vocal qui leur évite de consulter l'écran.

Directeur de la société ID Mobile, Stéphane Blum résume la situation: «Les détecteurs sont interdits, mais nos services sont légaux.» Dans cette zone grise, l'Office fédéral des routes est impuissant, mais les diffuseurs doivent renoncer à une promotion tapageuse.

Comme les radars sont signalés aux trois opérateurs romands par les abonnés eux-mêmes et les auditeurs des radios locales, le département de Moritz Leuenberger veut museler les stations en renouvelant les concessions uniquement à celles qui renoncent à cette offre. Mais les diffuseurs réfutent toute aide aux chauffards: «Si les automobilistes réduisent leur vitesse par peur d'un radar, le but est atteint. Nos informations routières sont un outil de prévention, puisque nous signalons aussi les accidents et les bouchons», insiste Stéphane Blum.



Image © DR

Comme les radars sont signalés aux opérateurs par les auditeurs des radios locales, Moritz Leuenberger veut museler les stations en renouvelant les concessions uniquement à celles qui renoncent à cette offre.

Si vous avez manqué le début

Radars: le nombre d'amendes sur les autoroutes a explosé

Sur le web

Info-route sur Le Matin Online
MogoRoad (ID Mobile)
Zouloo
Mobile One
Office fédéral des routes (OFROU)

«Les détecteurs sont interdits, mais nos services sont légaux»

Stéphane Blum, directeur d'ID Mobile

Extrait de l'article 57b de la loi

1. Les appareils et les dispositifs qui peuvent rendre

Annonces Google

J'ai perdu 5 kilos.

Perdre 5 kilos par semaine avec Trimgel, ce n'est pas normal.

www.Trimgel.fr

Plateforme de Trading

Gratuite et en Temps Réel sur le Forex, CFD, Actions, Futures.

www.saxobank.com

Infos Radar Suisse SMS

Pas d'abonnement, 20 cts/SMS reçu
Cantons/autoroutes Suisse romande

www.shopauto.ch/info-radars.php

Radars

Tout savoir sur les Radars et les conseils pour se défendre

Webcarcenter.com

iPhone débloqué en Suisse

Votre iPhone disponible dès 750 CHF Possibilité de garantie d'une année!

www.smartek.ch

plus difficile, perturber, voire rendre inefficace, le contrôle officiel du trafic routier (par ex. les détecteurs de radar) ne doivent pas être mis sur le marché ou acquis, ni installés ou emportés dans des véhicules, ni fixés sur ceux-ci, ni utilisés de quelque manière que ce soit.

2. Par «mettre sur le marché» on entend fabriquer ou importer des appareils, faire leur réclame, les transporter, les vendre, ainsi que les remettre de quelque manière que ce soit.

3. Les organes de contrôle saisisront de tels appareils ou dispositifs; le juge en ordonnera la confiscation et la destruction.

Imprimer

Vendredi 21 Décembre

Droit de reproduction et de diffusion réservés



© Le Matin Online | www.lematin.ch
Edipress Publications SA